

NOTE: This is an UNOFFICIAL French translation of the Report produced for convenience using machine translation. Please refer to the English version as the only official version of the Report. BrandSafway and its affiliates make no warranties or representations, express or implied, as to the accuracy of this unofficial translation.

Il s'agit d'une traduction française NON OFFICIELLE du rapport produit pour plus de commodité à l'aide de la traduction automatique. Veuillez vous référer à la version anglaise comme seule version officielle du rapport. BrandSafway et ses sociétés affiliées ne donnent aucune garantie ou représentation, expresse ou implicite, quant à l'exactitude de cette traduction non officielle.



RAPPORT CONJOINT SUR LE TRAVAIL FORCÉ ET LE TRAVAIL DES ENFANTS

Période visée par le rapport : Du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023

Entités déclarantes

Le présent rapport conjoint ("**Rapport**") est prêt à répondre aux exigences de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes* (Canada) (le "**Act**") pour : Bullseye Canada Holdings, LLC (« **Brand** », le « **Compagnie** », « **notre** » ou « **nous** ») et les entités énumérées à l'annexe A ci-jointe (chacune, une « **Entité déclarante** » et collectivement, le « **Entités déclarantes** »).

Le rapport décrit les mesures prises par les entités déclarantes au cours de leur exercice précédent (le « **Période de référence** ») prévenir et réduire le risque que le travail forcé ou le travail des enfants soit utilisé à toute étape de la production de biens au Canada ou à l'étranger, ou de biens importés au Canada. Brand Energy & Infrastructure Services UK, Ltd., une filiale de Brand, est une entité déclarante au Royaume-Uni *Loi de 2015 sur l'esclavage moderne*.

Mesures visant à prévenir et à réduire les risques de travail forcé et de travail des enfants

En résumé, nous avons pris les mesures suivantes au cours de la période visée par le rapport pour prévenir et réduire le risque de travail forcé ou de travail des enfants dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement, comme décrit plus en détail dans le présent rapport :

- Révision et mise à jour de notre Code de conduite mondial des fournisseurs (« **GSCOC** ») en 2023.
- S'assurer que le respect du GSCOC était inclus dans tous les contrats et bons de commande standard des fournisseurs.
- Mise en œuvre de notre politique de diligence raisonnable à l'égard des tiers et de la diligence raisonnable fondée sur les risques qui s'y rattache.
- Une ligne d'assistance téléphonique améliorée pour une plus grande accessibilité pour les employés et les tiers afin de signaler leurs préoccupations avec des numéros de téléphone locaux sans frais et des locuteurs de langues locales, des codes QR pour les rapports d'admission mobiles et un site Web convivial en 14 langues avec un accès 24 heures sur 24.
- Nommé directeur du développement durable en 2023 qui supervise un groupe de travail mondial et interfonctionnel sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Le groupe de travail ESG relève d'un comité interne de gestion des risques et de la conformité qui rend compte au comité d'audit et au comité de nomination et de gouvernance d'entreprise du conseil d'administration.

Il s'agit d'une traduction française NON OFFICIELLE du rapport produit pour plus de commodité à l'aide de la traduction automatique. Veuillez vous référer à la version anglaise comme seule version officielle du rapport. BrandSafway et ses sociétés affiliées ne donnent aucune garantie ou représentation, expresse ou implicite, quant à l'exactitude de cette traduction non officielle.

>Structure, activités et chaînes d'approvisionnement

Structure et activités

Brand est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Delaware. Les principales filiales et sociétés affiliées de Brand au Canada ont des sièges sociaux situés à Calgary, en Alberta, et à Bolton, en Ontario, et exercent leurs activités, par l'intermédiaire de ses filiales, partout au Canada.

Les entités déclarantes fournissent des services multi-métiers dans l'industrie de la construction, y compris des échafaudages, du coffrage, de l'étalement, des réfractaires, des isolations, de la main-d'œuvre et de la location et de la vente d'équipement (y compris des produits tels que des plates-formes d'échafaudage suspendues, des palans, des grimpeurs de masse, des ascenseurs de construction). Le principal lieu d'exploitation de chaque entité déclarante est le Canada.

Chaînes d'approvisionnement

Les entités déclarantes ont une relation directe avec de nombreux fabricants finaux d'équipement, et une relation à deux ou trois niveaux avec les fournisseurs d'autres matières, biens, services et main-d'œuvre directs et indirects.

Les entités déclarantes achètent auprès d'un certain nombre de sources, dont beaucoup auprès d'entreprises canadiennes, ce qui est préférable pour la gestion des processus et des politiques, mais un certain nombre de fournisseurs sont également situés à l'étranger, notamment en Chine, en Inde, aux États-Unis, au Royaume-Uni et dans les pays de l'Union européenne.

Politiques et processus de diligence raisonnable

Afin de contribuer à prévenir le travail forcé et le travail des enfants dans leur chaîne d'approvisionnement, les entités déclarantes ont mis en place les mesures de protection suivantes :

- Dans le cadre du processus d'approvisionnement, une carte des risques identifie les domaines qui nécessitent des examens plus dynamiques. Brand travaille avec ses partenaires de la chaîne d'approvisionnement pour assurer une compréhension complète de leurs responsabilités, notamment la responsabilité de prendre des mesures pour prévenir le travail forcé et le travail des enfants.
- Les partenaires de la chaîne d'approvisionnement et leur chaîne d'approvisionnement directe sont priés de reconnaître l'acceptation du GSCOC de la marque, soit par le biais de conditions contractuelles, soit dans une reconnaissance écrite distincte, qui s'applique à toute entreprise fournissant des biens ou des services.
- La diligence raisonnable fait partie du processus d'accréditation de la marque, ces documents définissent non seulement les normes de HSE et de qualité, mais aussi la durabilité et l'éthique, y compris l'utilisation de la main-d'œuvre et le respect des exigences légales nationales pertinentes.

Il s'agit d'une traduction française NON OFFICIELLE du rapport produit pour plus de commodité à l'aide de la traduction automatique. Veuillez vous référer à la version anglaise comme seule version officielle du rapport. BrandSafway et ses sociétés affiliées ne donnent aucune garantie ou représentation, expresse ou implicite, quant à l'exactitude de cette traduction non officielle.

- Les contrats sont examinés pour s'assurer, dans la section relative à l'éthique qu'ils contiennent, que le fournisseur doit s'assurer autant que possible que le travail forcé et le travail des enfants n'ont pas lieu dans sa propre chaîne d'approvisionnement. Les conditions contractuelles standard de Brand interdisent aux fournisseurs de prendre certaines mesures, notamment la traite des êtres humains et le travail forcé. Toute violation d'une telle exigence donne à Brand le droit de résilier ou de suspendre immédiatement l'exécution de tout contrat ou accord.
- Des audits réguliers ont lieu chez les fabricants à haut risque situés en dehors du Royaume-Uni et de l'UE pour s'assurer qu'aucune personne travaillant dans leurs installations n'est soumise à des mauvais traitements, qu'elle a des conditions de travail sûres et équitables, qu'elle reçoit le salaire minimum du pays de travail et qu'elle respecte > pratiques de travail légales du pays. Brand leur demande d'examiner les risques au sein de leur propre chaîne d'approvisionnement, qui comprend les risques posés par le travail forcé et le travail des enfants, dans le cadre du processus d'accréditation initial et continu. La Société s'attend à ce que ces fournisseurs puissent gérer activement ces risques en utilisant leurs propres politiques et procédures.

Les politiques et pratiques de gouvernance applicables des entités déclarantes sont divulguées dans leurs politiques internes et de durabilité et comprennent :

- **Code de conduite mondial** : S'applique à tous les employés et, avec d'autres politiques, établit nos attentes en matière de conduite éthique, de comportement honnête et de respect mutuel. Le Code de conduite est destiné à s'appliquer à un large éventail de circonstances. Comme expliqué dans le Code de conduite, Brand croit en son rôle d'entreprise citoyenne et exprime son soutien aux droits humains fondamentaux et son engagement à éviter les pratiques commerciales qui violent les droits humains, y compris la discrimination illégale et la traite des êtres humains. Le Code de conduite est disponible à <https://brandsafway.com/who-we-are#code-of-conduct>.
- **Code de conduite mondial des fournisseurs (GSCOC)** : Décrit nos attentes à l'égard de la conformité de ses fournisseurs aux lois et réglementations applicables des pays dans lesquels la marque exerce ses activités. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils mènent leurs activités avec honnêteté et intégrité, et qu'ils partagent nos valeurs telles que décrites dans la présente GSCOC. Plus précisément, le GSCOC interdit aux fournisseurs d'utiliser ou de bénéficier de toute forme de traite des êtres humains ou d'esclavage moderne, y compris le travail forcé ou obligatoire ou toute autre forme de travail ou de service involontaire qui est extorqué à toute personne sous la contrainte, le harcèlement, la menace d'une telle sanction telle que l'utilisation de châtiments corporels, l'emprisonnement ou les menaces de violence comme méthode de discipline ou de contrôle telle que définie par l'Organisation internationale du travail (OIT). Tout manquement à ces exigences peut mettre en péril la relation d'un fournisseur avec la marque, y compris la résiliation ou l'annulation potentielle de commandes ou de contrats. Le GSCOC est disponible à <https://brandsafway.com/suppliercodeofconduct>.
- **Politique en matière de droits de la personne** : Guidée par les principes internationaux des droits de l'homme englobés dans les Principes directeurs des Nations Unies, cette politique mondiale souligne le soutien de la marque aux droits de l'homme fondamentaux et son engagement à éviter les pratiques commerciales qui violent ces droits. La politique

Il s'agit d'une traduction française NON OFFICIELLE du rapport produit pour plus de commodité à l'aide de la traduction automatique. Veuillez vous référer à la version anglaise comme seule version officielle du rapport. BrandSafway et ses sociétés affiliées ne donnent aucune garantie ou représentation, expresse ou implicite, quant à l'exactitude de cette traduction non officielle.

de Brand est de respecter et de promouvoir les droits de l'homme au sein des communautés dans lesquelles elle opère.

- **Politique de diligence raisonnable à l'égard des tiers :** Exige une diligence raisonnable basée sur les risques de tous les tiers avec lesquels Brand mène ou a l'intention de faire des affaires. Les processus identifient et excluent les interactions commerciales avec des personnes et des entités avec lesquelles il est interdit à Brand de faire des affaires en vertu de toute liste de sanctions gouvernementales applicable, de toute liste de parties restreintes ou de toute loi ou réglementation anti-corruption ou anti-corruption.
- **24/7 Ethics Hotline :** Service disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, pour signaler une inconduite éthique présumée. La marque interdit les représailles et toutes les informations sont soumises sur une base confidentielle. La ligne d'assistance en matière d'éthique est gérée par un fournisseur tiers et disponible en ligne à <https://brandsafway.ethicspoint.com>.

Toutes les politiques ci-dessus sont disponibles, en tout ou en partie, à <https://brandsafway.com/integrity>.

Les entités déclarantes ont également diverses autres politiques pertinentes pour lutter contre le risque de travail forcé ou de travail des enfants dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement, notamment une politique mondiale de protection des lanceurs d'alerte, une politique mondiale de porte ouverte et une politique canadienne contre le harcèlement, la discrimination et les représailles.

Risques liés au travail forcé et au travail des enfants

Les entités déclarantes s'efforcent continuellement d'atteindre l'excellence en ce qui concerne leurs pratiques contractuelles parce que nous croyons que des travailleurs correctement rémunérés et formés, opérant dans des conditions de travail équitables, fournissent des produits et des services de haute qualité. Nous pensons que le risque de travail forcé ou de travail des enfants chez la majorité de nos fournisseurs tiers est faible. Cette évaluation est basée sur les industries réglementées dans lesquelles ils opèrent et les compétences des professionnels fournissant ces services. Cependant, nous reconnaissons que, dans une moindre mesure, nous nous engageons auprès de fournisseurs qui peuvent être considérés comme présentant un risque plus élevé en termes de travail forcé ou de travail des enfants, y compris des fournisseurs opérant en Asie et en Amérique du Sud et des pays spécifiques généralement considérés comme à haut risque, notamment la Chine, l'Inde et le Pakistan. Lorsque nous considérons qu'un fournisseur présente un risque plus élevé en termes de travail forcé ou de travail des enfants, nous avons un processus d'audit des installations du fournisseur qui intègre certaines questions basées sur la norme ISO 26000 :2010. Nous reconnaissons que chacun de nos fournisseurs a sa propre chaîne d'approvisionnement, et nos évaluations des fournisseurs tiennent compte de ce risque lorsque cela est approprié et possible. Nous avons actuellement une visibilité limitée sur ces chaînes d'approvisionnement étendues, à l'exception des projets pour lesquels des sous-traitants ou des matériaux nécessitent notre approbation.

Il s'agit d'une traduction française NON OFFICIELLE du rapport produit pour plus de commodité à l'aide de la traduction automatique. Veuillez vous référer à la version anglaise comme seule version officielle du rapport. BrandSafway et ses sociétés affiliées ne donnent aucune garantie ou représentation, expresse ou implicite, quant à l'exactitude de cette traduction non officielle.

Mesures correctives

Dans la mesure du possible, nous chercherons à utiliser notre influence pour résoudre les problèmes identifiés.

Réparation de la perte de revenu

Sans objet. Nous n'avons identifié aucune perte de revenus pour les familles vulnérables résultant des mesures prises pour éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement.

Formation

Brand offre une formation aux employés sur les droits de l'homme, y compris une formation spécifique sur la façon d'identifier, de prévenir et de signaler le travail forcé ou le travail des enfants, par le biais de formations en personne, d'apprentissages en ligne et de communications mensuelles sur la conformité.

Évaluation de l'efficacité

Les entités déclarantes reconnaissent que le travail forcé ou le travail des enfants sont des risques possibles au sein de nos opérations et de notre chaîne d'approvisionnement. Nous prenons diverses mesures pour gérer ces risques dans nos activités, notamment en examinant nos politiques et nos pratiques commerciales pour nous assurer qu'elles reflètent notre engagement à :

- Mettre en œuvre et appliquer des systèmes et des contrôles efficaces conçus pour réduire le risque de travail forcé ou travail des enfants dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement ; et
- Transparence par le biais de nos obligations de divulgation.

Nous surveillons et évaluons l'efficacité de notre programme de surveillance par les moyens suivants :

- Engagement et commentaires réguliers des principales parties prenantes, notamment par la promotion active de notre ligne d'assistance en matière d'éthique 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 ; et
- Risque opérationnel et plan d'atténuation des rapports aux conseils d'administration et aux cadres supérieurs concernés.

Autorité du rapport

Le présent rapport a été approuvé par l'unique membre de Brand, en son propre nom et au nom des autres entités déclarantes en tant qu'entité contrôlant directement ou indirectement le ____ mai 2024, conformément au sous-alinéa 11(4)b)(ii) de la Loi.

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de l'article 11 de celle-ci, j'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le rapport pour les entités énumérées ci-dessus.

Il s'agit d'une traduction française NON OFFICIELLE du rapport produit pour plus de commodité à l'aide de la traduction automatique. Veuillez vous référer à la version anglaise comme seule version officielle du rapport. BrandSafway et ses sociétés affiliées ne donnent aucune garantie ou représentation, expresse ou implicite, quant à l'exactitude de cette traduction non officielle.

D'après ce que je sais, et après avoir fait preuve de diligence raisonnable, j'atteste que les renseignements contenus dans le rapport sont véridiques, exacts et complets à tous égards importants aux fins de la Loi, pour l'année de déclaration indiquée ci-dessus.

Il s'agit d'une traduction française NON OFFICIELLE du rapport produit pour plus de commodité à l'aide de la traduction automatique. Veuillez vous référer à la version anglaise comme seule version officielle du rapport. BrandSafway et ses sociétés affiliées ne donnent aucune garantie ou représentation, expresse ou implicite, quant à l'exactitude de cette traduction non officielle.

**>ANNEXE « A »
>ENTITÉS PRÉSENTANT LA DÉCLARATION<**

1. ASIH GP Inc.
2. Marque Société en commandite canadienne de financement spécial
3. BrandSafway Access Inc.
4. 9020-4983 Québec Inc.
5. 9746307 Canada Inc.
6. BrandSafway Ventures Canada, Inc.
7. MarqueSafway Infinity GP Ltd.
8. Société en commandite BrandSafway Infinity
9. 2535831 Alberta Ltd.
10. Dalco Services Inc.
11. Marque Canadian Special Funding GP, Inc.
12. Marque Société en commandite canadienne de financement spécial
13. Marque Solutions énergétiques (Canada) Ltée
14. Services énergétiques Redi Inc.